

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Charmeil s'est réuni le 12 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES, Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU TRESORIER : Monsieur Franck Gonzalès informe les conseillers municipaux de la conformité du compte de gestion 2016 à sa comptabilité communale. Par conséquent, le compte de gestion n'apporte ni réserve, ni observation ; il est voté à la majorité moins une abstention (Mme Deyieux).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS : Le compte administratif laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 322 505,54 € qui sera affecté, d'une part, à la section de fonctionnement du budget primitif 2017, pour 160 921,15 € et d'autre part, à la section d'investissement pour 161 584,39 € ;
- Un déficit d'investissement de 86 084,39 € qui sera reporté à la section d'investissement du budget primitif 2017.

Le compte administratif et l'affectation des résultats ont été votés à la majorité moins une abstention (Mme Deyieux).

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes locales, à savoir : taxe d'habitation : 8 % ; foncier bâti : 8 % ; foncier non bâti : 23,49 %, pour un produit attendu de 287 592 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 082 248 € pour la section de fonctionnement ; à la somme de 439 019 € pour la section d'investissement. Les programmes nouveaux sont les suivants :

- Travaux aux bâtiments (revêtement de sol au nouveau logement ; placard rangement, climatisation, façade à la mairie ; décapage persiennes et changement porte à la maison des associations ; réparation gouttière sacristie..),
- Achat de matériel (armoire clefs + mise en organigramme des serrures de tous les bâtiments publics, sauf l'école ; support horloge et Marianne ; cloche ; adhésif vitres mairie ; remorque plateau ; débroussailleuse ; souffleur...),
- Travaux de voirie (aménagement entrée mairie ; clôture nouvel appartement ; reprise trottoirs Vignouse et Route St Pourçain ; signalisation horizontale ; abattage arbres...),
- Etudes pour le réaménagement de l'école.

Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

REALISATION DE TRAVAUX POUR LE RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire le programme de renouvellement des 306 foyers d'éclairage de la commune, en LED, pour une